



Audience intersyndicale DISI 5 juillet 2017 Compte-rendu

Suite à la HMI qui s'est tenue le 3/07 à Bordeaux, les organisations syndicales ont demandé une audience à M. Maizy pour lui faire part des réactions des agents au sujet du déménagement annoncé des deux ESI.

Nous avons insisté sur le rejet inspiré par cette annonce principalement pour les motifs suivants :

- difficultés de stationnement et d'accès en transports publics à la cité administrative ;
- espace insuffisant dans les nouveaux bureaux ;
- incompréhension de la précipitation du calendrier, de l'absence d'alternatives ;

Nous avons également souligné la nécessité d'écouter et de prendre en compte l'avis des agents dans la réflexion sur l'aménagement des bureaux, et porté la demande de solliciter l'avis d'un ergonome sur l'ensemble de l'opération.

Enfin les inquiétudes relatives à la fusion juridique des ESI, notamment concernant les règles de vie communes, ont été évoquées.

Sur tous ces sujets le Directeur a fait les réponses suivantes.

Règles de vie harmonisées

Peu de différences ont été relevées entre les deux ESI pour ce qui relève des règles écrites. Les inquiétudes concernant le non écrit, certaines souplesses dans les pratiques, sont globalement infondées selon le DISI. Dans le respect des règles écrites et de la priorité donnée aux missions, le Directeur affirme le principe d'une « intelligence de la situation » dans le management. Le propos se veut donc rassurant, tant de la part du DISI que de la Directrice de l'ESI.

Précipitation de la décision, absence d'alternatives.

Il est fait remarquer que le calendrier initial évoqué lors de la création de la DISI est pratiquement respecté (2018), même si des décalages intermédiaires étaient apparus en lien avec le retard pris dans les travaux de désamiantage. L'information concernant l'implantation d'un CSRH est arrivée mi-février, la décision de l'installer au même endroit que la DRFiP est une décision de la DG qui s'impose à tous. Le souhait de la DISI de regrouper l'ESI fusionné et la DISI sur des étages contigus correspond à une certaine logique, la possibilité de le faire selon le projet actuel est une opportunité qui ne se représentera pas.

Perte d'espace

Le nombre de m² alloués est conforme aux règles de la politique immobilière de l'état, 12 m² de surface utile nette (SUN) par agent. Il n'y a globalement pas de perte de SUN. L'ESI de Bordeaux

Garonne ne perd globalement rien, l'ESI Bordeaux Océan ne perd pas de SUN mais perd des espaces qui n'entraient pas dans la SUN (ex : au-delà de 6m de la fenêtre...). Il n'y aurait pas eu plus d'espace en cas de réinstallation dans le socle après travaux.

Ergonome

Le Directeur ne voit pas bien l'intérêt d'y faire appel. La configuration des étages rénovés (hors cloisonnement des bureaux) a déjà été validée par un ergonome. L'agencement des bureaux, des écrans ne serait pas son rôle, nos implantations n'ont rien de spécifique. Il peut être envisagé de demander l'ergonome du ministère, mais ce sera long à obtenir, et ne pourra de toute façon intervenir avant le déménagement.

Écoute, association des agents

L'écoute est de mise mais à un moment il y a des arbitrages à faire, notamment en raison de contraintes des métiers. Pas de réelles difficultés exprimées lors des discussions dans les services selon la Direction. Nous avons pourtant indiqué que des difficultés étaient parvenues aux OS, avec des situations variables selon les chefs de services. Nous avons donc insisté pour que la discussion reste ouverte.

Stationnement, transports

C'est le scoop de cette réunion. Le DISI nous annonce que le conseil de Cité a validé la privatisation de la partie Ouest (la plus grande) du parking d'ici la fin de l'année, au profit du personnel. Cela représente 330 places dont une bonne partie sont actuellement occupées par des riverains ou des usagers qui ne viennent pas à la cité. Pour le contrôle d'accès à ce parking rénové et fermé, les directeurs de la DISI et de la DRFiP promeuvent un accès libre avec le badge actuel d'accès à la cité, système qui pourrait être étendu au parking Berliet (ce point n'est pas encore acté). Il n'y aurait donc plus de question d'attribution de cartes en nombre limité selon des critères difficiles à établir.

L'attribution demandée par certains de cartes de stationnement de type « résident » pour les rues alentours est en revanche impossible juridiquement selon le Directeur, car réservé uniquement aux « résidents ».

Concernant les transports, le plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la cité est relancé. Dans ce cadre, les directeurs de la Cité portent un certain nombre de demandes devant Bordeaux Métropole et TBM :

- augmentation des VCUB
- fiabilisation des horaires de bus et augmentation des fréquences
- mise en place d'une navette entre la cité et le tram le plus proche (ligne A Pellegrin, voire Barrière du Médoc lorsque la ligne D sera mise en service)

Aucune indication ne peut cependant être donnée sur les chances de voir ces demandes aboutir.

En conclusion...

Même si les propos se veulent rassurants, notamment avec l'annonce concernant le stationnement, il n'est pas certain que cela suffise à faire passer la pilule. Certaines réponses sont loin d'être convaincantes (ergonome, notion de perte d'espace...).

La CGT restera à l'écoute des agents, n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et préoccupations concernant le déménagement et la fusion des ESI Bordelais.